

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 22 avril 2009.

Section du dépôt légal

Mémoires, avis et autres publications

[[Imprimer cette page](#)]

ARCHIVES : 2000 - 2001

[2008-2009](#) | [2007-2008](#) | [2006-2007](#) | [2005-2006](#) | [2004-2005](#) | [2003-2004](#) | [2002-2003](#) | [2001-2002](#) |
[2000-2001](#) | [1999-2000](#) | [1998-1999](#) | [1997-1998](#) | [1996-1997](#) |

Avis de la fédération des cégeps sur l'avant-projet de politique *Vers une politique jeunesse québécoise*

15 octobre 2000

Introduction

La Fédération des cégeps a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de l'avant-projet de politique jeunesse soumis à la consultation par le Secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse.

La Fédération est doublement concernée par l'engagement gouvernemental de doter le Québec d'une politique jeunesse. D'abord, en tant que porte-parole d'un réseau d'enseignement supérieur dont les 48 établissements accueillent chaque année quelque 153 000 étudiants sans compter tous les jeunes adultes qui décident d'entreprendre à nouveau des études collégiales après une interruption de celles-ci, elle a une responsabilité majeure envers la relève. Ensuite, à titre de partenaire du Sommet du Québec et de la jeunesse et membre du comité de suivi, elle s'attend à ce que la politique jeunesse, un engagement important du Sommet, devienne un outil essentiel de participation des jeunes à la société civile.

Dans l'avis suivant, la Fédération présente en premier lieu les commentaires généraux du réseau collégial à l'égard de la future politique. Elle examine, en deuxième lieu, le cadre de la politique jeunesse, les grands principes qui la sous-tendent et les orientations proposées. En dernier lieu, elle traite des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de la future politique.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'AVANT PROJET DE POLITIQUE

Replacer l'avenir des jeunes au cœur des préoccupations sociales

La Fédération des cégeps estime qu'une politique jeunesse doit présenter, dans une vision large, évolutive et intégrative, tout ce que la société québécoise veut et fait pour sa jeunesse : ses projets, ses programmes, ses engagements. Elle doit replacer l'avenir des jeunes au cœur des

préoccupations sociales et lier la société québécoise à sa jeunesse.

En ce sens, les éléments contenus dans l'actuel avant-projet de politique, même s'ils s'appuient sur une vision pertinente de la jeunesse québécoise, ne nous semblent pas fournir une direction suffisamment claire aux futures actions gouvernementales en matière de jeunesse. L'enrichissement du chapitre qui porte sur la mise en œuvre de la politique pourrait permettre de corriger cette impression.

Il faudra que transparaissent, dans la politique, des orientations nettes et des objectifs plus précis à l'égard de la jeunesse du Québec.

La future politique jeunesse doit aussi être le levier qui donne aux jeunes la possibilité d'occuper leur juste place dans la société québécoise, de participer pleinement à son développement et de prendre une part active aux grands débats qui l'animent. Elle doit donc définir les espaces et les possibilités de participation des jeunes, proposer des mesures concrètes et des engagements fermes.

Finalement, le but central proposé par l'avant-projet et qui consiste à favoriser l'exercice d'une citoyenneté active chez les jeunes par la participation pleine et entière à la vie sociale nous apparaît suffisamment mobilisateur pour susciter l'engagement de tous envers la jeunesse. C'est ce qui devrait servir de fil conducteur aux mesures à venir destinées aux jeunes, garantir la convergence et la cohérence des projets gouvernementaux et des partenaires, et servir de mesure des progrès accomplis et du chemin qu'il reste à parcourir.

Des acquis à préserver

La Fédération est également en accord avec les principes sur lesquels devrait s'appuyer la politique. Elle est cependant préoccupée par la baisse démographique, qui risque d'avoir une incidence sur le poids relatif des jeunes dans les décisions qui les concernent et sur l'obligation conséquente de solidarité entre les générations en matière de qualification et d'accès à l'emploi.

- Il faut en effet préserver les acquis sociaux, économiques et culturels du Québec, malgré le contexte démographique préoccupant. Il est urgent de trouver les moyens d'assurer aux générations montantes des services d'aussi grande qualité que ceux auxquels ont eu droit les générations qui les ont précédées. L'équité et la solidarité entre les générations ainsi que la préservation du progrès social, notamment en matière d'éducation, se jouent aussi à ce niveau. La Fédération souhaite que le droit à une éducation de qualité et l'accès aux études supérieures, dans toutes les régions du Québec, quelle que soit leur situation démographique, soient clairement inscrits dans la politique.
- Par ailleurs, l'exercice d'une citoyenneté pleine et active passe par l'emploi — l'emploi de qualité —, et l'éducation supérieure joue un rôle de premier plan à cet égard : c'est elle qui fournit aux jeunes le bagage des connaissances et des compétences nécessaires à leur intégration à la société. À ce sujet, la Fédération souhaite que la société québécoise considère le diplôme d'études collégiales comme le seuil minimal à atteindre par le plus grand nombre possible de Québécois et de Québécoises.

Reconnaître la responsabilité de l'éducation envers la jeunesse

La Fédération estime que l'État doit être le principal maître d'œuvre de l'application de la politique et le premier responsable de l'atteinte de l'objectif global. En ce sens, elle souscrit à la définition du rôle de l'État tel qu'elle est proposée dans l'avant-projet de politique et qui consiste à assumer le leadership, à proposer une vision générale et à orienter l'action gouvernementale.

Cependant, le rôle et la responsabilité des réseaux d'éducation envers la jeunesse ne sont pas suffisamment reconnus dans l'avant-projet. En effet, les réseaux d'éducation ne doivent pas être considérés comme des partenaires parmi d'autres : comme l'ont d'ailleurs confirmé l'ensemble des participants au Sommet du Québec et de la jeunesse, l'éducation est au cœur des priorités collectives du Québec. La Fédération est donc d'avis que la future politique jeunesse doit considérer les réseaux d'éducation comme des acteurs essentiels qui assument une responsabilité majeure à l'égard des jeunes. La Fédération souhaite que ce rôle et cette responsabilité soient mieux reflétés dans la politique.

LE CADRE ET LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE JEUNESSE

Les principes et les valeurs

La Fédération est en accord avec les choix de principes et de valeurs qui doivent animer la politique jeunesse, et elle se reconnaît dans ces choix. Les valeurs de démocratie et de respect des aspirations des jeunes sont justement celles qui ont présidé à la création du réseau des cégeps et qui continuent de l'inspirer depuis. Elles se traduisent, surtout, par la philosophie d'accessibilité aux études supérieures qui anime le réseau collégial depuis plus de trente ans, qui fait désormais partie du patrimoine de la société québécoise moderne et qu'il faut absolument préserver.

La politique doit aussi reconnaître que l'éducation est un outil indispensable pour infléchir les réalités préjudiciables à l'insertion des jeunes. Or, une des causes majeures de l'exclusion des jeunes est le manque de formation et de qualification. Cette réalité doit donc être reconnue comme telle dans la future politique, qui doit, d'un côté, déterminer des pistes d'intervention et des moyens pour amener plus de jeunes à se qualifier et, d'un autre côté, soutenir les efforts que font les réseaux d'éducation en ce sens.

Première orientation : engager la société dans une culture de la relève

La Fédération souscrit à cette première orientation, et elle rappelle que la préparation de la relève est un enjeu pour toute la société québécoise et particulièrement pour les grands services publics, dont l'éducation. C'est pourquoi, même si elle est d'accord avec les axes d'intervention proposés, la Fédération croit que la politique doit aller plus loin et donner aux réseaux d'enseignement les moyens d'assurer leur rôle envers la relève. Il faut, en particulier, encourager les grands partenaires socioéconomiques qui intensifient leurs efforts pour faire une plus grande place aux jeunes au sein de leurs organisations, et appuyer l'insertion professionnelle des jeunes enseignants dans les collèges.

Il faut, par ailleurs, favoriser l'intégration de la relève sur le marché du travail, notamment en sciences et en technologie, faire la promotion des sciences chez les plus jeunes et assurer une relève de jeunes chercheurs. Il faut, aussi, mieux appuyer les organismes et les projets qui favorisent la relève artistique et culturelle, comme le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ)¹, ou encore la relève sportive, et ceux qui permettent aux jeunes de prendre leur place dans les instances décisionnelles.

Deuxième orientation : développer un sentiment d'appartenance

La Fédération appuie également cette deuxième orientation, car elle estime effectivement qu'une plus grande intégration des jeunes à la société civile passe par un sentiment d'appartenance solide, fondé sur des valeurs communes et sur le respect des autres cultures. D'ailleurs, les collèges poursuivent eux aussi l'objectif de favoriser le développement du sentiment d'appartenance chez les jeunes en formant des citoyens responsables qui, tout en possédant un solide fonds culturel commun, sont ouverts aux autres et à la différence. Par exemple :

- D'une part, plusieurs programmes de formation amènent les étudiants à prendre conscience de leur place et de leur rôle dans leur communauté. Ainsi, le Baccalauréat international fait de l'ouverture à la communauté un de ses objectifs, les étudiants devant obligatoirement accomplir 150 heures d'activités bénévoles. Le programme intégré en Sciences, Lettres et Arts, quant à lui, demande aux étudiants de comprendre les interactions entre les individus et la société et de s'engager socialement.
- D'autre part, grâce à des projets comme le projet Éducation dans une perspective mondiale et citoyenne (EPMC)², les étudiants prennent conscience des grands enjeux liés à l'ouverture sur le monde, comme la pluralité, la démocratie, la protection de l'environnement, la justice internationale, et ils se préparent à s'engager activement dans leur communauté.
- Grâce au Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ), les jeunes peuvent également expérimenter différentes formes d'expression artistique.
- Qui plus est, en s'engageant dans des activités communautaires ou associatives mises de l'avant par les services aux étudiants des collèges, ils développent le sentiment d'appartenance à leur milieu et acquièrent des habiletés qui favorisent leur insertion sociale et professionnelle.

Toutefois, pour que cette deuxième orientation puisse se réaliser pleinement, il faudra que la future politique prévoie des mesures pour consolider les projets existants ou en créer de nouveaux. Il faudra, notamment, soutenir les initiatives d'engagement dans la communauté et de participation à la vie culturelle et artistique, appuyer les collèges afin qu'ils soient en mesure d'accueillir plus d'étudiants étrangers dans leurs établissements et d'offrir à leurs propres étudiants plus de possibilités d'effectuer

des stages internationaux, et de développer des activités éducatives à caractère interculturel.

Finalement, la politique jeunesse doit aussi tenir compte de la dimension régionale du sentiment d'appartenance. À cet égard, les collèges, qui sont présents dans toutes les régions du Québec, jouent un rôle important : en offrant aux jeunes la possibilité de poursuivre des études supérieures dans leur région, ils luttent contre leur exode et leur permettent de s'enraciner plus solidement encore dans leur communauté. Le développement du sentiment d'appartenance au milieu passe aussi par le droit à un large choix de programmes de formation de qualité en région.

Troisième orientation : mettre en place les conditions favorables au développement de la personne

La Fédération souscrit totalement à cette orientation qui fait de l'éducation un enjeu majeur de société. Elle se réjouit de voir que la politique reprend à son compte un objectif fondamental pour l'avenir du Québec, celui de l'accessibilité financière et géographique des jeunes à l'enseignement supérieur. La Fédération rappelle qu'elle partage l'engagement du Sommet du Québec et de la jeunesse de qualifier 100 % des jeunes, et qu'elle vient de signer la déclaration commune de tous les partenaires en faveur de la valorisation de l'éducation et de la réussite.

La Fédération est en accord avec les axes d'intervention qui font de l'éducation un enjeu stratégique pour le développement du Québec, et de la réussite éducative une responsabilité collective ne reposant pas uniquement sur les réseaux d'éducation. La Fédération considère à ce propos que la réussite est l'affaire de tous — au premier rang desquels les jeunes eux-mêmes — ainsi que celle des entreprises qui doivent collaborer avec les réseaux d'éducation pour inciter les jeunes à obtenir leur diplôme. Cependant, cet énoncé de principe selon lequel l'éducation est un enjeu majeur du développement de la société québécoise doit être suivi d'effets, c'est-à-dire être accompagné de moyens qui s'accordent avec nos convictions.

La Fédération considère, de plus, que les activités parascolaires, en faisant de l'école un véritable milieu de vie, sont un excellent moyen de favoriser le développement de la personne et la réussite éducative, et qu'elles doivent être renforcées. Elle rappelle qu'elle a proposé, lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, de mettre en place dans les collèges un agent de milieu — fonction qui pourrait être occupée par un jeune, recruté parmi les nouveaux diplômés de cégep ou d'université. Cet agent de milieu aurait pour mandat de soutenir l'engagement communautaire des étudiants et de faire de la prévention, du dépistage et de la référence dans le cas de problèmes inhérents à la détresse psychosociale des jeunes.

Quatrième orientation : préparer la vie professionnelle

Pour exercer pleinement sa citoyenneté, il faut détenir un emploi qui autorise une autonomie financière et qui contribue au développement de la société. Or, la hausse des exigences de qualification et l'émergence de besoins nouveaux dans les entreprises rendent les études collégiales de plus en plus nécessaires pour assurer l'intégration des jeunes au marché du travail. La Fédération est donc en accord avec la quatrième orientation, mais elle suggère certaines modifications aux axes d'intervention qui l'accompagnent.

- La Fédération croit en premier lieu qu'il n'est pas souhaitable de regrouper systématiquement la formation professionnelle et la formation technique sous un même vocable, car les deux niveaux de formation ne poursuivent pas les mêmes objectifs et s'adressent à des populations étudiantes différentes. La formation technique relève en effet de l'enseignement supérieur, les programmes y étant très exigeants et les diplômés étant des techniciens et des technologues hautement qualifiés. Le diplôme d'études collégiales techniques est un outil anti-chômage et une solution aux pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs les plus névralgiques de l'économie québécoise. En amalgamant les deux types de formation, on contribue à entretenir une certaine confusion, qui n'est souhaitable ni pour les jeunes, ni pour leurs parents, ni pour les employeurs. La Fédération demande donc que les libellés de la politique jeunesse distinguent la formation professionnelle et la formation technique.
- La Fédération se réjouit cependant de constater que les pistes suggérées dans la politique en vue d'assurer la préparation professionnelle des jeunes font partie de ses propres priorités : développer l'alternance travail-études, améliorer l'offre de formation technique en région malgré la baisse démographique, développer des passerelles avec les deux autres ordres d'enseignement et consolider les liens avec les entreprises, pour que celles-ci puissent accueillir plus de stagiaires. Il faut toutefois que le projet de politique fasse de ces pistes de développement des priorités collectives, qui ne relèvent pas uniquement de la responsabilité

du réseau collégial, mais aussi des autres grands partenaires socioéconomiques, et, notamment, des entreprises et des syndicats.

- Pour ce qui est de la formation continue et du perfectionnement, la Fédération estime qu'il s'agit là d'un outil précieux pour assurer le développement des individus, des organismes et des collectivités, et elle attend avec impatience la publication de la politique gouvernementale sur la formation continue.
- Il faut, effectivement, augmenter l'offre de formation courte et de perfectionnement dans toutes les régions du Québec dans le but de favoriser l'insertion des jeunes et des adultes à l'emploi. Cependant, cette volonté doit se traduire par des mesures concrètes, notamment financières. Un soutien financier accru permettrait en particulier aux collèges d'offrir des attestations d'études collégiales toujours mieux adaptées aux besoins des collectivités locales et régionales et d'offrir aux étudiants de ces programmes les services et l'encadrement dont ils ont besoin.
- Il est tout aussi important d'améliorer les services de reconnaissance des acquis, notamment pour les jeunes adultes qui désirent retourner aux études, en les adaptant aux réalités des établissements.

LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI DE LA POLITIQUE JEUNESSE

Comme le prévoit l'avant-projet de loi, la politique jeunesse doit être suivie d'un plan de mise en œuvre, qui soit harmonisé avec les politiques gouvernementales déjà existantes. La Fédération souhaite que des cibles à atteindre et un calendrier de réalisation accompagnent le plan de mise en œuvre. Cela servirait à mesurer les efforts accomplis en faveur de la participation des jeunes à la société et de déterminer ce qui doit encore être réalisé. La Fédération retient également l'idée d'une clause jeunesse, qui fournirait une grille de lecture permettant d'apprécier les effets des mesures et des engagements du gouvernement et des partenaires en faveur de la jeunesse.

D'une part, la Fédération estime que le Secrétariat à la jeunesse (SAJ) doit continuer d'assurer la coordination de l'action gouvernementale à l'endroit de la jeunesse et qu'il lui revient par conséquent d'assurer aussi celle de la mise en œuvre de la politique jeunesse. Puisque le SAJ relève désormais du ministère du Conseil exécutif, cela confirmerait la responsabilité ultime du premier ministre du Québec en ce qui a trait à la participation pleine et entière des jeunes à la société québécoise.

Le Secrétariat à la jeunesse devra veiller à ce que l'action des différents ministères dans le dossier jeunesse soit cohérente, et il lui faudra pour ce faire disposer des moyens et des outils nécessaires.

Étant donné que l'intégration des jeunes doit être au cœur des préoccupations de l'ensemble de la société, la Fédération propose la création d'un comité mixte de la jeunesse plutôt que celle d'un comité ministériel. À ce comité mixte siègeraient, outre les représentants ministériels et ceux des groupes de jeunes, les principaux partenaires qui ont une responsabilité envers les jeunes, ceux de la santé, de l'éducation, de la culture, de l'emploi, notamment. D'autres mécanismes pourraient aussi être mis en place pour s'assurer que les jeunes soient associés de près à la mise en œuvre de la politique. On pourrait penser, par exemple, à créer un comité avisier auprès du Secrétariat à la jeunesse. Ce comité, qui serait composé de représentants des groupes de jeunes, pourrait avoir comme mandat de fournir au SAJ son avis quant au suivi et à l'évaluation de la politique jeunesse.

D'autre part, le Conseil permanent de la jeunesse joue un rôle essentiel de conseil auprès du gouvernement et de défense des intérêts des jeunes auprès du public. En ce sens, sa mission de recherche, de promotion et d'intervention doit être réaffirmée. Le Conseil pourrait avoir, de plus, pour mandat d'apprécier l'évolution de la politique jeunesse et des engagements issus du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Enfin, la Fédération approuve l'idée de créer un observatoire afin de suivre l'évolution de la jeunesse à l'aide de recherches et d'analyses. La Fédération invite du reste les futurs responsables de l'observatoire à solliciter la collaboration des chercheurs du réseau collégial dans la réalisation de leurs travaux. Le réseau collégial a développé une expertise en recherche pédagogique et disciplinaire, particulièrement dans le domaine de la réussite éducative, et il collabore régulièrement à des projets de recherche avec des chercheurs des universités.

Conclusion

La Fédération des cégeps considère que l'avant-projet de politique présente une vision d'ensemble pertinente des engagements que doit prendre la société québécoise en faveur de sa jeunesse. Elle est d'accord pour faire de la participation pleine et entière des jeunes à la vie sociale le but central de

la politique. Elle adhère aussi aux valeurs de démocratie et de respect des aspirations des jeunes qui sous-tendent les orientations proposées et qui sont d'ailleurs celles qui animent le réseau collégial depuis sa création.

Cependant, la future politique doit devenir un outil de référence en matière de jeunesse pour l'ensemble des actions gouvernementales. Elle devra donc non seulement proposer une vision large et inclusive de ce que le Québec veut pour sa jeunesse, mais aussi fournir une direction claire aux actions gouvernementales en ce qui concerne la jeunesse.

Par ailleurs, si la Fédération se réjouit de voir la place importante qu'occupent la préparation et la formation de la relève dans l'avant-projet, elle estime que le rôle joué par les réseaux d'éducation à cet égard doit être encore mieux reflété dans la politique.

Finalement, la Fédération considère que les principes mis de l'avant pour réaliser les quatre orientations proposées, lesquelles engagent fortement la responsabilité du réseau collégial — culture de la relève, sentiment d'appartenance, développement de la personne et vie professionnelle —, devront s'accompagner de mesures de soutien, notamment financières.

1 Le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ), un organisme partenaire de la Fédération des cégeps, fait la promotion des activités socioculturelles et de leur contribution à la réussite collégiale, et il favorise la pratique du loisir culturel par les étudiants des collèges. Il agit à titre de producteur des événements intercollégiaux *Cégeps en spectacle*, *l'Exposition intercollégiale d'arts plastiques*, *le Festival collégial de théâtre étudiant* et *le Festival de danse*.

2 EPMC vise à intégrer la perspective mondiale et citoyenne dans les programmes et les services offerts par les collèges. EPMC se compose, notamment, des thèmes suivants : l'éducation à la mondialisation et à la sécurité humaine, l'éducation aux droits et aux responsabilités, aux diversités ethniques, culturelles, sociales et sexuelles, l'éducation à l'équité entre les générations, l'éducation civique et l'éducation à la démocratie.

Fédération des cégeps
500, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2P 1E7

Téléphone : (514) 381-8631
Télécopieur : (514) 381-2263

<http://www.fedcegeps.qc.ca>
comm@fedcegeps.qc.ca

© Fédération des cégeps

[\[haut\]](#)